



Commune de MINORVILLE 54385

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14-03042023 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2023

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	6
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	7
Date de Convocation :	27 mars 2023
Date d'affichage	27 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le 3 avril à 20h, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HENNEBERT, Maire.

Etaient présents : Madame Isabelle BRISSON, Messieurs Philippe HENNEBERT, Stéphane MOUROT, Stéphane SCHOUG, Jérôme MACQUIN et Marc THIRIOT.

Etaient absents excusés : Madame Astrid MALLICK ayant donné procuration à Monsieur Stéphane MOUROT et Monsieur Philippe NICLOUX.

Etaient absents : Madame Anne SCHOUG et Monsieur Aurélien ZIEGLER.

Monsieur Stéphane MOUROT a été désigné secrétaire de séance.

Objet : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR 2023

Le maire présente au conseil un courrier de demande de subvention du centre Brançon de Royaumeix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VALIDE cette proposition et décide de verser une subvention de 100 € au centre Brançon,

Et d'accorder également une subvention de 166 € à l'Association Foncière de Minorville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

-100 € accordée au centre Brançon de Royaumeix

-166 € accordée à l'Association Foncière de Minorville

Ainsi fait et délibéré : les jour, mois et an ci-dessus
Après dépôt en Sous- Préfecture mois et an ci-dessus
Acte rendu exécutoire, ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an ci-dessus ;
Et publication ou notification pour extrait conforme.

Le 03/04/2023

Le Maire
Philippe HENNEBERT

